

2. SON, SA, SES, peuvent être obscurs en français comme *suus* en latin. Si je dis : « Milon rencontre Clodius devant sa terre, » on ne saura pas si c'est la terre de Clodius ou celle de Milon que je veux désigner. Comme il s'agit d'une terre de Clodius, il faut dire : « devant la terre de celui-ci, » et en latin, *Milo fit obviam Clodio ante fundum ejus*, Cic. Il faut dire *ejus*, car on ne peut employer ni *ipsius*, qui rappellerait l'idée de Milon, ni *suum*, qui pourrait s'appliquer à l'un aussi bien qu'à l'autre. Avec un sujet de la première ou de la seconde personne, comme l'erreur serait impossible, on dirait indistinctement, *fuius, fuistis obviam Clodio ante fundum suum, ejus* ou *ipsius*.

§ 303. Observation générale sur les adjectifs possessifs des trois personnes.

MON, TON, SON, ne s'expriment pas en latin, lorsque le sens permet de les suppléer sans équivoque : *In eloquentiæ studio ætatem consumpsi*, Cic. (j'ai passé ma vie dans l'étude de l'éloquence). — *Pater dedit filio vitam perituram*, Sén. (le père a donné à son fils une existence qui doit finir). — *Pœnam semper ante oculos versari putant, qui peccarunt*, Cic. (ceux qui ont fait le mal croient toujours que le châtement est devant leurs yeux = les coupables ont toujours le châtement devant les yeux).

USAGES PARTICULIERS DES CAS.

§ 304.

DU VOCATIF.

Le vocatif, comme son nom l'indique, sert pour appeler quelqu'un, pour lui adresser la parole. Souvent il ne fait pas partie de la proposition : *Quantum, o dii boni! quid est in hominis vita diu?* Cic. (du reste, bons dieux! qu'est-ce que longtemps dans la vie de l'homme?) *Quid* est le sujet, *dii* l'attribut; le vocatif, *dii boni*, n'appartient ni à l'un ni à l'autre.

Cependant, avec un verbe à la seconde personne, il peut être regardé comme le sujet de ce verbe, à moins qu'on n'aime mieux sous-entendre *tu* : *Urbem, mi Rufe, cole*, Cic. (habitez la ville, mon cher Rufus).

Quelquefois il forme une proposition à lui seul : *Salve, primus omnium parens patriæ* appelle! Plin. (je te salue, ô toi qui le premier fus nommé père de la patrie!) *Appellate* équivaut à *qui*

appellatus es; voilà pourquoi *primus*, apposition de l'attribut, est au nominatif.

Le vocatif est rarement le premier mot d'une phrase.

§ 305.

DU GÉNITIF.

D'après ce que nous avons dit § 199, le génitif sert à déterminer et à compléter le sens du nom substantif auquel il se rapporte¹. Le génitif suppose donc en général un substantif qui le régit et dont il soit le complément. Lorsque ce substantif n'est pas exprimé, il est sous-entendu ou renfermé implicitement dans un autre mot.

§ 306.

Génitif exprimant la possession.

L'idée de possession, de propriété, d'appartenance, est souvent exprimée en latin par le verbe *esse*, construit avec un génitif qui sert d'attribut à la proposition. Ce cas est régi par l'idée elle-même d'appartenance, ou par le mot *res* sous-entendu : *Tota Syria Macedonum erat*, Q. C. (toute la Syrie appartenait aux Macédoniens); *res Macedonum*.

Divitias sine divitum esse; tu, virtutem præfer divitiis, Cic. (laisse aux riches leurs trésors; toi, préfère la vertu aux richesses); *rem divitum*.

REM. Ce rapport est souvent marqué en français par ÊTRE A : *Omnia, præter Capitolium et arcem, hostium erant*, T. L. (tout, hormis le Capitole et la citadelle, était aux ennemis).

Au lieu du génitif des pronoms personnels, on emploie l'adjectif possessif : « Ce livre est à moi (est mien), » *Hic liber est meus*.

§ 307. A l'idée d'appartenance se rattachent les manières de parler suivantes, où l'on peut sous-entendre *proprium* :

Cujusvis hominis est errare; nullius, nisi insipientis, in errore perseverare, Cic. (tout homme peut se tromper; il n'appartient qu'à l'insensé de persévérer dans son erreur); *cujusvis hominis proprium*.

In tranquillo tempestatem adversam optare dementis est, Cic. (c'est une folie, c'est le propre d'un fou, de désirer la tempête au milieu du calme).

REM. 1. La locution française IL EST DE correspond exacte-

1. Il unit tellement ces deux termes, que leur ensemble ne forme plus qu'une seule idée, comme ferait un mot composé. Comparez *statio solis et solstitium, ruris colonus et ruriicola, consultum senatus et senatusconsultum*.

ment à ce latinisme : « *Il est d'un malhonnête homme de tromper par le mensonge.* » *Improbi hominis est mendacio fallere*, Cic.

2. C'EST A se rend également par *est* avec le génitif : « *C'est aux consuls de veiller aux intérêts de l'État,* » *Consulum est providere reipublicæ* (s. *munus* ou *officium*, qui se trouvent souvent exprimés).

Ici encore les adjectifs possessifs remplacent le génitif des pronoms, et, comme ils servent toujours d'attribut à un infinitif, on les met au neutre : *Tuum est, Cato, videre quid agatur*, Cic. (*c'est à vous, Caton, de prendre garde à ce qui se fait*). — *Non est nostrum æstimare quem supra ceteros extollas*, Tac. (*ce n'est pas à nous d'examiner qui vous élevez au-dessus des autres*). — *Sciat discipulus suum esse parere magistro*, (que l'élève sache que *c'est à lui d'obéir au maître*).

NOTA. *Suum* ne peut s'employer que dans une proposition infinitive ; ailleurs il faudrait se servir d'*ejus*.

308. Génitif exprimant la qualité des personnes.

Le génitif détermine un substantif en y ajoutant l'idée d'une qualité : *Seneca, vir excellentis ingenii atque doctrinæ*, Col. Sénèque, homme d'un esprit et d'un savoir très-distingués).

Lorsque ce génitif sert d'attribut au verbe *esse*, le substantif régissant est ordinairement sous-entendu : *Vir bonus summæ pietatis erga Deum est*, Sén. (l'honnête homme est d'une grande piété envers Dieu) ; *est vir summæ pietatis*.

REM. 1. On voit par les exemples précédents que la conformité est parfaite entre les deux langues ; seulement, le génitif latin a besoin d'être accompagné d'un adjectif, ce qui n'est pas nécessaire en français : *Volusenus, vir et consilii magni et virtutis*, Cés. (Volusenus, homme de tête et de courage). On remarquera de plus que le génitif de qualité détermine le substantif absolument comme ferait un adjectif ; *vir ingeniosus, vir eximii ingenii*, et le français *un homme d'esprit*, sont trois expressions équivalentes.

2. La qualité des personnes peut être aussi déterminée par l'ablatif : *Aristoteles, vir summo ingenio, docere cæpit adolescententes prudentiam cum eloquentia jungere*, Cic. (Aristote, homme d'un génie supérieur, entreprit d'enseigner aux jeunes gens à unir la sagesse avec l'éloquence). Cf. § 334.

§ 309. Génitif exprimant la qualité des choses.

Les déterminations de mesure, de quantité, de poids, de forme, de valeur, enfin toutes celles qui marquent la qualité des choses, s'expriment par le génitif : *Navis inusitatae magnitudinis* (un vaisseau d'une grandeur extraordinaire). *Classis septuaginta navium* (une flotte de soixante et dix vaisseaux). *Corona parvi ponderis* (une couronne d'un poids peu considérable). *Tridui via* (une route de trois journées). *Nubes ignei coloris* (des nuées de la couleur du feu). *Vestis pretii majoris* (une étoffe d'un plus grand prix).

Génitif avec les verbes d'estime.

§ 310. Æstimare, pendere, facere, ducere, etc.

Les génitifs suivants, pris adverbialement, expriment d'une manière générale l'estime que l'on a pour les personnes et le cas que l'on fait des choses : *magni, permagni, maximi* (beaucoup), *pluris* (plus), *plurimi* (le plus), *parvi* (peu), *minoris* (moins), *minimi* (très-peu, le moins), *quanti* (combien), *tanti* (tant), *tantidem* (autant), *tanti... quanti* (autant... que¹).

Ces génitifs se joignent à l'actif et au passif des verbes *æstimare, pendere, facere* (apprécier), *ducere, putare, habere* (croire, juger, tenir pour, regarder comme). Ils sont régis par *res* sous-entendu, s'il s'agit des choses ; par *homo*, s'il s'agit des personnes :

Natura parvo esset contenta, nisi voluptatem tanti æstimaretis, Cic. (la nature serait contente de peu, si vous n'estimiez pas tant le plaisir) ; *rem tanti*².

Mortuus erat Hephæstio, quem unum Alexander plurimi fecerat, C. N. (la mort avait enlevé Héphestion, celui de tous qu'Alexandre avait le plus estimé) ; *hominem plurimi*.

Aliquid parvi pendere (faire peu de cas de quelque chose).

Ils se joignent aussi à *esse*, pris dans le sens d'*æstimari* : *Scio senatus auctoritatem semper apud te magni fuisse*, Cic. *Ep. XIII, 72* (je sais que l'autorité du sénat fut toujours d'un grand poids auprès de vous).

REM. 1. En français, *estimer quelqu'un* signifie avoir de la

1. On ne dit en ce sens ni *multi* ni *majoris* ; au moins les exemples en sont extrêmement rares. Avec tous ces génitifs, on pourrait sous-entendre *pretii*, qui se trouve quelquefois exprimé.

2. On lit dans Cicéron, in *Verr. de Sign. 7* : *Quid? tu ista permagno æstimas?* *Parad. VI, 3* : *Si prata et areas quasdam magno æstimant* ; mais c'est dans le sens d'évaluer, mettre à prix ; cf. § 312, R. 2.

considération pour lui; en latin, *æstimare* ne veut dire que *juger, apprécier*, soit en bien, soit en mal. Ce dernier mot ne suffit donc pas pour rendre le premier; il faut absolument dire, *aliquem magni æstimare; magni, maximi ou plurimi facere*.

2. Outre les génitifs neutres indiqués plus haut, on emploie familièrement et en mauvaise part ceux de quelques substantifs, comme *assis, flocci¹, nauci², pili³, nihili*:

Ego, quæ tu loquere, flocci non facio, Plaut. (je ne tiens pas le moindre compte de ce que vous dites); *rem flocci*.

Aliquem nihili pendere (ne faire aucun cas d'une personne); *hominem nihili*, Varron (un homme de rien), un homme méprisabile.

Génitif avec les verbes de prix et de valeur.

§ 311.

I. Esse, stare, constare (*valoir, coûter*).

Six des génitifs précités, savoir : *maximi, pluris, minoris, tanti, tantidem* et *quantum* (avec ses composés *quantivis* et *quanticunque*), servent d'attribut aux verbes *esse*, pris dans le sens de VALOIR, *stare* et *constare*, dans le sens de COUTER :

Mea mihi conscientia pluris est, quam omnium sermo, Cic. (ma conscience vaut plus pour moi que tous les discours des hommes); *res pluris*, une chose de plus de prix.

*Non quantum quisque prosit, sed quantum quisque sit, ponderandum est*⁴, Cic. *Brut.* 73 (il faut juger les talents non sur ce qu'ils rapportent, mais sur ce qu'ils valent); *homo quantum*.

Nulla pestis humano generi pluris stetit, quam ira, Sén. (aucun fléau n'a coûté plus cher au genre humain, que la colère)⁵.

§ 312.

II. Emere, vendere, venire.

Par une imitation naturelle de cet idiotisme, ces six génitifs se construisent aussi avec les verbes *emere, vendere, venire*, et autres de signification analogue :

Canius emit hortos tanti, quantum Pythius voluit, Cic. (Canius acheta les jardins aussi cher que voulut Pythius).

Vendo meum frumentum non pluris quam ceteri, fortasse etiam minoris, Cic. (je ne vends pas mon blé plus cher que les autres; peut-être même que je le vends moins cher).

1. Un petit flocon de laine. — 2. Le zeste d'une noix. — 3. Un poil, un cheveu. — 4. Mot à mot : il faut peser non combien un homme est utile, mais de quelle valeur il est. — 5. Avec *esse*, on met aussi *plurimi* : *Ut quisque, quod plurimi est, possidet, ita ditissimus habendus est*, Cic. *Parad.* VI, 2.

REM. 1. Lorsque le prix ou la valeur doit être déterminé par un nom substantif, c'est à l'ablatif que l'on met ce nom :

Tritici modius tum in Sicilia erat ternis sestertiis, Cic. (le froment valait alors en Sicile trois sesterces le modius*).

2. On y met également les six expressions générales *magno, permagno, plurimo, parvo, minimo, nimio* :

Non potest parvo res magna constare, Sén. (une chose d'un grand prix ne peut pas coûter bon marché).

L'emploi de ces six ablatifs ne doit pas être confondu avec celui des six génitifs *maximi, pluris, minoris, tanti, tantidem* et *quantum*. L'exemple suivant d'Horace, *Sat.* II, 3, 156, en fait voir la différence et résume toutes les règles précédentes : *Quantum emptæ? parvo. Quantum ergo? octussibus* (combien acheté? bon marché. Combien enfin? huit as).

§ 313.

Génitif avec les adjectifs.

Tout adjectif qualificatif est composé de deux éléments, le radical, qui exprime une qualité, la terminaison, qui annonce que le sujet possède cette qualité. Ainsi *bonus* signifie *habens bonitatem; pulcher, habens pulchritudinem; conscius, habens conscientiam*. Si le substantif n'est pas fourni par la langue, il n'en existe pas moins dans le radical, et l'esprit peut toujours l'en dégager. Il n'est donc pas étonnant qu'un si grand nombre d'adjectifs se construisent avec le génitif; ce cas est régi par le nom dont l'adjectif renferme implicitement la valeur.

Les plus remarquables de ces adjectifs sont ceux qui désignent, 1° Le désir ou l'indifférence : *Cupidus rerum novarum* (avide de nouveautés); *Avidus gloriæ* (passionné pour la gloire); *Ætas incuriosa suorum*, Tac. (un siècle indifférent pour ceux qui l'honorent); *Studiosus litterarum* (qui a du goût pour les lettres, qui s'applique à l'étude des lettres).

2° La sécurité ou l'inquiétude : *Anxius futuri* (inquiet sur l'avenir)¹; *Securus dedecoris*, Tac. (s'inquiétant peu du déshonneur)²; *Timidus procellæ*, Hor. (qui craint la tempête); *Ambiguus consilii*, Tac. (irrésolu); *Dubius animi, sententiæ* (incertain dans ses pensées)³; et une foule d'autres que l'on rencontre dans les poètes, et plus souvent encore dans Tacite.

* Mesure de capacité d'un peu moins de neuf litres. Quant à la valeur du sesterce, voyez § 144, note.

1. On dit, dans un autre sens, *anxius adverso omine*, § 328, R. 2.
2. La construction la plus ordinaire est *securus de aliqua re*.
3. *Dubius animo* est plus usité; cf. *quietus animo*, § 336.

3° Le savoir ou l'ignorance : *Socrates se omnium rerum inscium fingit et rudem*¹, Cic. (Socrate se représente comme un homme étranger à toutes les connaissances); *Peritus reipublicæ* (qui a l'expérience des affaires publiques); *Imperitus morum*, Cic. (qui ne connaît pas les usages); *Prudens rei militaris*, C. N. (versé dans l'art militaire); *Providus futuri* (qui a la prévoyance de l'avenir); *Nullius culpæ sibi conscius* (à qui sa conscience ne reproche aucune faute); *Consultus juris* (habile dans le droit, jurisconsulte); on dit aussi *jurisconsultus* en un seul mot, et *jure consultus*.

4° La mémoire ou l'oubli : *Venturæ memores jam nunc estote senectæ*, Ov. (songez dès à présent à la vieillesse qui doit venir un jour). — *Omnes immemorem beneficii oderunt*, Cic. (tout le monde hait les ingrats).

5° La participation ou la non-participation : *Solus homo rationis est particeps*, Cic. (l'homme seul a la raison en partage); *Bestiæ rationis et orationis sunt expertes*, Cic. (les brutes sont privées de la raison et de la parole). *Particeps* = *partem capiens*; *expers* = *qui est sine parte*.

6° L'abondance ou la disette : *Plena errorum sunt omnia*, Cic. (le monde est rempli d'erreurs). — *Referta quondam Italia pythagoreorum fuit*², Cic. (l'Italie fut autrefois pleine de pythagoriciens). — *Gallia semper frugum hominumque fertilis fuit*, T. L. (la Gaule fut toujours féconde en moissons et en hommes). — *Inops auxilii humani*, T. Liv. (dénudé de tout secours humain).

Ajoutez *fecundus*, *sterilis*, *indigus*, *parcus*, *avarus*, *prodi-gus*, ainsi que les adjectifs verbaux en *ax*, comme *capax imperii*, Tac. (digne de l'empire, capable de gouverner); *Justi tenax*, Eut. (attaché à la justice); *Ætas virtutum ferax*, T. L. (un siècle fécond en vertus).

Ajoutez encore ceux des participes présents qui, au lieu d'exprimer une action, comme le verbe, expriment un état, comme l'adjectif : *Amans virtutis* (ami de la vertu); *Appetens gloriæ* (désireux de gloire); *Sciens pugnæ* (habile dans les combats); *Patiens laboris* (endurci au travail); et les suivants, qui sont purement adjectifs : *Impatiens frigoris* (incapable d'endurer le froid); *Insolens malarum artium*³, Sall. (étranger à l'intri-

1. Et aussi, *Orator nulla in re rudis esse debet*, Cic.

2. *Plenus*, *refertus* et plusieurs autres prennent aussi l'ablatif; cf. § 339.

3. *Non habens consuetudinem malarum artium*.

gue); *Potens animi* (maître de lui-même); *Impotens iræ* (qui ne sait pas maîtriser sa colère); *Voti compos* (qui a obtenu l'objet de son vœu).

Enfin l'adjectif *reus*, *rea* (accusé, accusée) : *Reus avaritiæ*¹ (accusé d'avarice); et par analogie : *Manifestus tanti sceleris*, Sall. (manifestement coupable d'un si grand crime); *Nullius flagitii compertus*, Tac. (qui n'est convaincu d'aucune action condamnable); *Fraterni sanguinis insons*, Ov. (innocent du sang de son frère).

Application des principes précédents.

§ 314.

I. Aux verbes se souvenir, oublier.

Les verbes *meminisse*, *recordari*, *reminisci*, *oblivisci*, se construisent avec le génitif, comme les adjectifs correspondants *memor* et *immemor* : *In somno animus meminuit præteritorum*, Cic. (dans le sommeil, l'esprit se souvient du passé). — *Est proprium stultitiæ aliorum vitia cernere, suorum oblivisci*, Cic. (c'est le propre de la folie de voir les défauts des autres et d'oublier les siens).

REM. 1. Le génitif n'est, à proprement parler, que le complément indirect de ces verbes; leur complément direct, *memoriam*, *oblivionem*, est compris en eux-mêmes, et c'est de l'idée représentée par ces mots que dépend le génitif.

Mais si *meminisse*, *oblivisci*, signifient « garder ou perdre la mémoire d'une chose, » ils signifient également « garder une chose dans sa mémoire, ou la mettre en oubli. » Aussi les quatre verbes précités se construisent-ils souvent avec l'accusatif : *Beneficia meminisse debet is in quem collata sunt*, Cic. (celui qui a reçu des bienfaits doit se les rappeler). — *Cæsar oblivisci nihil solebat, nisi injurias*, Cic. (César n'oubliait rien, si ce n'est les injures).

2. Les verbes *moneo*, *admoneo*, *commoneo*, *commonefacio*, dérivés de *memini*, et qui signifient *avertir*, *faire souvenir*², régissent au génitif le nom de la chose dont on avertit, dont on rappelle la mémoire : *Adversæ res nos admonuerunt religionum*, T. L. (l'adversité nous a rappelés aux idées religieuses).

Du reste, on dit aussi *monere*, *admonere aliquem de aliqua re*.

1. *Reus*, celui qui a une affaire, un procès; *is cujus res agitur*.

2. Ces verbes s'appellent *causatifs*; en effet, ils causent, ils font faire l'action exprimée par *memini*. Le radical de ce dernier est *mên*; celui de *moneo* est *môn*; simple transformation de *mên*.

Ces verbes prennent même quelquefois deux accusatifs : *Illud te moneo* ; cf. § 357.

3. *Instruire, informer quelqu'un de quelque chose*, suivent l'analogie d'*avertir*, et se rendent élégamment par *certiorem facere aliquem alicujus rei* ou *de aliqua re*.

§ 315. II. Aux verbes accuser, condamner, absoudre.

Avec les verbes *accusare, insimulare, arguere, coarguere, convincere, damnare, absolvere*, et autres de signification analogue, le nom du délit se met au génitif : *Miltiades proditionis est accusatus*, C. N. (Miltiade fut accusé de trahison). — *Fannius Verrem insimulat avaritiæ et audaciæ*, Cic. (Fannius accuse Verrès de cupidité et d'audace). — *Absolvere aliquem injuriarum*, Cic. (absoudre quelqu'un du délit d'injure).

Ce génitif s'explique par l'expression très-usitée *reum facere aliquem*, expression dont *accusare, arguere*, etc., sont des équivalents. On dit *accusare impietatis*, comme on dit *reum facere impietatis*. Par une raison semblable, *damnare, absolvere*, équivalent à *déclarer coupable, déclarer innocent*, et le génitif est encore ici appelé par l'idée contenue dans le verbe.

Au lieu du génitif, on emploie quelquefois l'ablatif avec *de* : *Non committam posthac, ut me accusare de epistolarum negligentia possis*, Cic. (je ne m'exposerai plus à ce que vous puissiez m'accuser de négligence à vous écrire).

REM. 1. Le terme général *crimen*, qui signifie non pas *crime*, mais *accusation, grief*, se met à l'ablatif : *Si iniquus in me es judex, condemnabo eodem ego te crimine*, Cic. *Ep.* II, 1 (si vous me jugez avec trop de rigueur, je vous condamnerai à mon tour, et pour le même grief); et de même : *Regni suspicione consulem absolvere*, T. Liv. (absoudre le consul du soupçon d'aspirer à la royauté).

2. On y met quelquefois le nom qui désigne la peine : *Omne humanum genus, quodque est, quodque erit, morte damnatum est*, Sén. (tous les hommes, et ceux qui sont, et ceux qui seront un jour, sont condamnés à mourir)¹.

Avec *caput*, on se sert indistinctement de l'ablatif et du génitif : *Miltiades, capitis absolutus, pecuniâ multatus est*, C. N. (Miltiade ne fut pas condamné à mort, mais il fut puni d'une

1. L'ablatif est de règle quand il s'agit d'une amende : *Camillus quindecim millibus æris damnatur*, T. Liv. V, 32. Il y a des exemples du génitif : *Quanti damnatus esset*, *ibid.* *Octupli damnatus*, Cic. in *Verr.* III, 12.

amende). — *Plurimi animos, quasi capite damnatos, morte multant*, Cic. (beaucoup de gens font mourir les âmes, comme si elles avaient encouru la peine capitale)¹.

3. Le genre de peine ou de supplice est exprimé aussi par l'accusatif avec *ad*, mais seulement après le siècle d'Auguste : *Caligula multos honesti ordinis ad metalla aut ad bestias condemnavit*, Suét. (Caligula condamna aux mines ou aux bêtes beaucoup d'hommes d'un rang honorable)².

§ 316. Génitif avec les mots partitifs.

Le génitif exprime le rapport du tout à la partie, comme la préposition française *DE* : *Magna pars illius terræ* (une grande partie de cette contrée).

C'est en vertu de ce principe que l'on dit *solus omnium; septimus atque ultimus regum romanorum; fortissimus militum; uter nostrum*, etc.

C'est encore par cette raison que le génitif se joint à tous les mots qui expriment une quantité, que ce soient des adverbes, comme *satis, abunde, affatim, parum, nimis* : *Satis eloquentiæ, sapientiæ parum*, Sall. (assez d'éloquence, peu de sagesse). — *Armorum affatim erat*, T. Liv. (il y avait une quantité d'armes très-suffisante). — *Terrorum et fraudis abunde est*, Virg. (c'est assez de terreurs et d'artifices);

Ou des adjectifs neutres pris substantivement : *Plus aquæ, minus vini* (§ 261), *multum eruditionis* (beaucoup de savoir); *quantum auri* (que ou combien d'or)? *tantumdem viæ* (autant de chemin); *paululum moræ* (un peu de retard); *aliquantulum aquæ tepidæ*, Suét. (quelque peu d'eau tiède).

§ 317. Observation sur les partitifs français.

1. Avec les noms de qualité, *QUE* ou *COMBIEN DE* se tournent souvent par *combien grand*, et s'expriment par *quantus, a, um* : « Que de sagesse ! » *quanta sapientia!* Et de même : « Beaucoup de sagesse, » *magna sapientia*; « Tant de sagesse, » *tanta sapientia*; « Trop de confiance, » *nimia fiducia*; cf. § 261, Rem.

1. Il en est de même de l'expression *damnare voti*, ou en poésie, *votis*, proprement : « Condamner à l'acquiescement de ce qui est promis par un vœu, » et par conséquent, *exaucer un vœu*, en parlant de la Divinité.

2. A l'époque classique, au lieu d'exprimer l'idée : Condamner à l'exil, on disait *in exilium pellere, ejicere; exilio afficere, multare*; au lieu de : Il fut condamné à quitter sa patrie, *jussus est e patria discedere*.

2. Si les objets sont susceptibles de se compter, on exprime BEAUCOUP par *multi*, *æ*, *a*, PEU par *pauci*, *æ*, *a*, COMBIEN par *quot* ou *quam multi*, AUTANT par *tot* ou *tam multi* : « Beaucoup de livres, » *multi libri*; « Tant de peuples, » *tot populi*. « Aucun orateur n'a écrit autant que moi (des ouvrages aussi nombreux que les miens sont nombreux), » *Nemo orator tam multa scripsit, quam multa sunt nostra*, Cic. — Ajoutez l'exemple déjà cité, § 236, *quot homines, tot sententiæ*, et une foule d'autres.

3. D'après ce qui vient d'être exposé, on traduira : « Beaucoup d'orateurs, peu d'orateurs, » par *multi oratores, pauci oratores*. Mais si je dis : « Beaucoup, un petit nombre des orateurs grecs, » le sens partitif étant déterminé d'une manière précise, il faudra dire en latin : *multi, pauci oratorum græcorum*, ou *ex oratoribus* ou *inter oratores*; cf. § 266.

§ 318. *Autres expressions partitives en latin.*

A la classe des partitifs, se rattachent *dimidium* (la moitié), *aliud, nihil*, et le singulier neutre de tous les déterminatifs, *id, idem, hoc, illud, quod, quid, aliquid, quidquam* : *Habet iracundia hoc mali : non vult regi*, Sén. (la colère a cet inconvénient, a cela de mal, qu'elle ne veut pas être gouvernée). — *Natura aliud alii commodi muneratur*, Cic. (la nature donne à chacun des avantages différents). — *Justitia nihil expetit præmii*, Cic. (la justice ne demande pas de salaire). — *Tibi idem consilii do*, Cic. (je vous donne le même conseil).

REM. Le génitif peut appartenir à un adjectif neutre pris substantivement : *Nihil boni divinat animus*, T. Liv. (mon esprit ne présage rien de bon)¹. On dira donc également bien : *aliquid magnum* et *aliquid magni*; *nihil jucundum* et *nihil jucundi*, et ainsi de tous les adjectifs neutres dont le génitif est en *i*. Mais on ne dira pas *nihil tristis, quiddam cælestis*, parce que le génitif de la troisième déclinaison ne se distingue pas assez du nominatif; la clarté veut *nihil triste, quiddam cæleste*.

§ 319. Les poètes prennent substantivement et emploient, comme partitifs, un assez grand nombre d'adjectifs pluriels neutres : *Angusta viarum, opaca locorum*, Virg. *Amara curarum, cuncta terrarum*, Hor.

1. Dans *hoc mali, aliud commodi*, les deux génitifs sont aussi des adjectifs employés substantivement : cela de mauvais, autre chose d'avantageux.

On trouve même dans Cicéron : *Summa pectoris* (le haut de la poitrine); *cujusque artis difficillima* (les règles les plus difficiles de chaque art); mais ces exemples y sont fort rares. Ils sont beaucoup plus communs chez les historiens, et en général dans tous les écrivains postérieurs à Cicéron : *Non temere incerta casuum reputat, quem fortuna nunquam decepit*, T. Liv. (celui que la fortune n'a jamais trahi, ne songe guère à l'incertitude des événements). — *Animus rectus atque integer corrigit prava fortunæ*, Sén. (une âme droite et pure corrige les torts de la fortune).

Salluste, Tite-Live et les écrivains de l'âge suivant construisent aussi le génitif avec le singulier neutre dans des cas où, d'après la règle établie, § 245, il devrait y avoir accord : *Ad summum montis*, Sall.; *Medium ferme diei erat*, T. Liv.; *Extremo æstatis, medio temporis, obscuro diei*, Tac.

§ 320. *Génitif avec les adverbes de lieu et de temps.*

C'est encore en qualité de mots partitifs que les adverbes de lieu se joignent au génitif : *Ubi terrarum? ubinam gentium?* Cic. (en quel lieu du monde?) *Ubi* représente *quo in loco*. — *Res est eodem loci, quo reliquisti*, Cic. (l'affaire en est au point où vous l'avez laissée). — *Quo amentia progressi estis?* T. Liv. (à quel degré de folie êtes-vous parvenus?)

Il en est de même des adverbes de temps *pridie* et *postridie*, qui d'ailleurs se construisent aussi avec l'accusatif (cf. § 373). Quant à *tunc temporis* (dans ce temps-là), cette expression n'a guère d'autorité que celle de Justin.

§ 321. *Observation sur le génitif possessif.*

Ces mots, *amor Dei*, sont susceptibles de deux acceptions bien différentes. Quand on dit : *amor Dei erga homines*, c'est Dieu qui aime; le génitif est pris activement. Quand on dit : *amor Dei fons est omnium virtutum*, c'est Dieu qui est aimé; le génitif est pris passivement.

La suite des idées indique toujours lequel des deux sens il faut donner à un génitif : *Non agitur de sociorum injuriis*, Sall. *Cat. 52* (il ne s'agit pas des injures faites à nos alliés); le sens est passif. — *Id accidit prætoris iniquitate et injuriâ*, Cic. (cela est arrivé par la partialité et l'injustice du préteur); le sens est actif.

Les génitifs des pronoms personnels, *mei, tui, sui, nostri*,

vestri, se prennent passivement : *Me impulit tui caritas*, Cic. (ma tendresse pour vous m'a déterminé). *Caritas tua* signifierait : « Votre tendresse pour moi. » Cf. § 293.

Cette différence est bien marquée dans l'exemple suivant, où *tua* est actif, et *sui* passif : *Nicias vehementer tuâ sui memoriâ delectatur*, Cic. (Nicias est vivement touché du souvenir que vous gardez de lui).

Cependant les possessifs *meus*, *tuus*, etc., peuvent eux-mêmes se prendre passivement, surtout avec les mots *injuriam*, *odium*, *invidia*, *gratia*, et quelques autres ; mais il faut que l'équivoque soit impossible : *Non odio id fecit tuo*, Tér. (il ne l'a pas fait par haine pour vous, en haine de vous). On aurait pu dire également *odio tui*.

§ 322. Cette identité de signification de *meus*, *tuus*, *suus*, adjectifs, avec *mei*, *tui*, *sui*, génitifs des pronoms, explique la construction suivante, et toutes celles qui y ressemblent : *Mea ipsius manus* (ma propre main) ; *ipsius* se rapporte au génitif *mei*, non exprimé, mais représenté par *mea*. — *Juravi rempublicam meâ unius operâ esse salvam*, Cic. (j'ai fait serment que la république avait été sauvée par mes seuls efforts).

Ipsius et *ipsorum*, ajoutés au possessif *suus*, fournissent un moyen d'éviter les ambiguïtés : *Aves fetus suos, quum visi sunt adulti, libero cælo suæque ipsorum fiducia permittunt*, Quintil. (quand les oiseaux voient leurs petits assez forts, ils les abandonnent à la liberté de l'espace et à leur propre hardiesse) ; *ipsorum* empêche que *suæ* ne se rapporte à *aves* ; cf. § 302.

DE L'ABLATIF.

Nous avons indiqué, § 202, les principaux rapports marqués par l'ablatif, et ce cas a été souvent employé dans les exemples cités jusqu'ici. Il ne reste plus qu'à en résumer les usages les plus remarquables¹.

§ 323. ABLATIF D'ÉLOIGNEMENT ET DE SÉPARATION.

L'ablatif, indiquant primitivement le lieu d'où l'on part, sert de complément indirect aux verbes qui marquent ÉLOIGNEMENT

1. Nous plaçons l'ablatif immédiatement après le génitif à cause des nombreuses analogies que ces cas ont entre eux, analogies telles qu'ils s'emploient quelquefois l'un pour l'autre, et qu'ils se partagent les fonctions de notre préposition DE. On peut dire en général que le génitif répond à DE placé après un nom, et l'ablatif à DE précédé d'un verbe.

et SÉPARATION, comme *abire*, *exire*, *cedere*, *decedere* (s'en aller, sortir, se retirer), *arcere*, *prohibere*, *excludere* (écarter, éloigner, exclure), *abstinere* (s'abstenir), *liberare*, *vindicare* (délivrer, affranchir).

Cet ablatif est le plus souvent précédé des prépositions *a*, *de*, *ex* : *Scipionis consilio atque virtute Annibal ex Italia decedere coactus est*, Cic. (le génie et le courage de Scipion forcèrent Annibal à sortir de l'Italie. — *Homines ab injuria natura, non pœna, arcere debet*, Cic. (c'est la nature, et non le châtiement, qui doit éloigner les hommes de l'injustice). — *Ætatis excusatio non vindicat a labore*, Cic. (l'excuse de l'âge ne dispense pas du travail).

Souvent aussi on le joint immédiatement au verbe : *Amicitia nullo loco excluditur*, Cic. (l'amitié n'est exclue d'aucun lieu). — *Cur paupertatem deorum aditu arceamus?* Cic. (pourquoi empêcherions-nous la pauvreté d'approcher des dieux? — *Libera te metu mortis*, Sén. (affranchis-toi de la crainte de la mort). — *Abstinit vino*, Hor. (il s'est abstenu de vin). — *Præsidio decedere*, T. Liv. (abandonner son poste). — *Magistratu se abdicare* (se démettre d'une magistrature).

La préposition *a* est nécessaire avec les verbes *alienare*, *avertere*, *detertere* (éloigner, détourner), *disjungere*, *divellere*, *secernere*, *separare* (séparer), *repellere*, *propulsare* (repousser), chasser ; et avec les intransitifs *differre*, *distare*, *discrepare*, *abhorrere* (différer, être éloigné), *dissentire*, *dissidere* (n'être pas du même avis).

REM. L'adjectif *alienus* (étranger, contraire) se construit, comme le verbe *alienare*, avec l'ablatif précédé de la préposition *a* : *A sapiente nihil tam alienum est, quam rei falsæ assentiri*, Cic. (rien ne convient moins au sage que de donner son assentiment à ce qui est faux).

Quelquefois la préposition n'est pas exprimée : *Negant id esse alienum majestate deorum*, Cic. (ils nient que cela soit au-dessous de la majesté des dieux)¹.

§ 324. Ablatif avec les verbes *petere*, *accipere*, etc.

Les verbes qui signifient *demandar*, *recevoir*, *emprunter*, *obtenir*, et autres semblables, ayant pour résultat de faire passer une chose d'un lieu dans un autre, veulent à l'ablatif, avec *a* ou

1. *Alienus* se trouve même, quoique plus rarement, avec le génitif et avec le datif. Cicéron en offre quelques exemples.